

Autorisations limitées - C-Maintenance appareils électriques selon SNG 482638 (ex VDE701)

Module

Ref	Dates	Jours	Heures	Durée	Financement	CHF
335075					CPMBG	CHF 800

DÉFINITION

La réparation des appareils électriques n'est autorisée que sous réserve d'être spécialement instruit pour effectuer la maintenance ou contrôler des appareils électriques raccordés par la fiche selon SNG 482638 (ex VDE701).

Donne droit à 4 unités de formation continue de la SSST (Société Suisse de Sécurité au Travail) et le droit d'effectuer des réparations sur des appareils électriques selon ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort).

PRÉREQUIS

Avoir suivi préalablement les modules :

- A-Accès aux locaux électriques
- B-Manipulation dans les locaux électriques.

PRIX

Le prix comprend les modules A-Accès locaux électriques et B-Manipulation locaux électriques.

PUBLIC

Toute personne appelée à réparer des appareils sur fiche dans l'exercice de sa fonction.

Par exemple : personne chargée de réparer, de maintenir et de contrôler des appareils électriques raccordés par fiche selon SNG 482638 (ex VDE701).

EVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Test de validation en fin de cours, attestation ifage "Donnant le droit d'effectuer des réparations sur des appareils électriques" reconnue par l'ESTI et la SSST.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation le participant est autorisé à contrôler électriquement selon SNG 482638 (ex VDE701), les appareils électriques et notamment :

- Connaître les dangers électriques liés à un appareil électrique
- Manipuler les appareils de contrôle
- Savoir contrôler les appareils électriques
- Remplir un protocole de mesure d'appareil
- Connaître les mesures d'urgence et de premiers secours en cas d'accident.

CONTENU

- Normes SNG 482638 (ex VDE701).
- Caractéristiques des appareils de mesure
- Contrôles pratiques des appareils électriques.

Méthode

Démonstrative, interactive et exercices pratiques sur appareils.

Matériel

Un support de cours est remis au début de la formation.

INTERVENANTS

Formateur expérimenté au bénéfice d'un diplôme fédéral.

DURÉE ET ORGANISATION

Date : sessions printemps et automne de chaque année.

Durée : 2 jours.

REMARQUES

Prix du module : CHF 800.-- y compris les modules "A-Accès aux locaux électriques" et "B - Manipulation dans les locaux électriques".

Durée : 2 jours, soit 16 heures

CONTACT

E : nathalie.bernardet@ifage.ch

T : +41 (0)22 807 3086